

## Saint-Drézéry Première réunion à succès de "Saint-Drézéry en colère"

L'extension du centre de stockage de Castries est rejetée.

Plus de 300 personnes ont assisté à la réunion organisée le 26 janvier à l'initiative du collectif "Saint-Drézéry en colère", hébergé par l'association Saint-Drézéry Patrimoine. Le but de cette réunion était d'informer les habitants du secteur concerné mais aussi de tout citoyen extérieur, de l'urgente nécessité de signer avant le 17 février le registre de l'enquête d'utilité publique sur l'extension du casier 2 en y indiquant les impacts sur leur santé et sur leur activité. Pour cela, il faut se rendre dans l'une des six mairies ou écrire sur papier libre à l'adresse de la mairie.

Pour aider à l'information du public, les impacts sur l'environnement et la population ont été présentés : absence de caractérisation des flux de poubelles entrant ; fait que le casier 2 sera affleurant de la nappe phréatique, alors que l'exploitation de la carrière voisine continuera, accroissant le risque de pollution majeure par l'ouverture ou l'aggravation de fractures existantes lors des tirs de mines. Autre grief, le fait que les modèles de diffusion des biogaz ne prennent en compte que le casier 1, alors que les émissions cumulées du casier 1 et du casier 2 devraient conduire à un pic en 2021, près de trois fois supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Ce point demande aussi un réexamen des conditions de tirs de mines de la carrière voisine. Le fait, enfin, qu'un des trente couples d'Aigle de Bonelli de France (espèce protégée), qui niche à 6 km, sera impacté dans sa reproduction par les gaz dégagés mais aussi dans son intégrité par l'usage de raticide.

L'association a aussi souligné le manque de mesures d'eau et d'air, alors qu'elles avaient été initialement promises trimestriellement, pour n'avoir été



■ Plus de 300 personnes ont assisté à la réunion organisée par le collectif.

effectuées qu'annuellement pour l'eau, et une seule fois en deux ans d'exploitation des gaz des torchères.

### L'enquête publique s'achève le 17 février

Le collectif a indiqué son intention de faire respecter le cahier des charges dans la gestion actuelle du casier 1, de refuser l'ouverture d'un casier 2 et de supporter les mairies prêtes à suivre cette démarche auprès de l'agglomération.

Diverses associations venues des communes avoisinantes ainsi que l'association des riverains de l'usine Ametyst et l'Odham, étaient présentes pour apporter leur soutien à cette démarche.

Autour de thèmes comme "communiquer et fédérer", "rallier de nouveaux adhérents", "structurer le collectif", "rejoindre un collectif

intercommunal", "soutenir les élus locaux" et "se doter de moyens pour financer des expertises et des conseils juridiques", les différents intervenants ont détaillé leur argumentaire et ont ensuite répondu aux nombreuses questions avant de clôturer la réunion. Ils n'ont pas manqué d'insister sur la difficulté de la tâche qui les attendait. Mais loin de baisser les bras, bien au contraire, ces citoyens ordinaires veulent insuffler une dynamique à Saint-Drézéry dans la lignée des Indignés et se faire entendre des pouvoirs publics : il n'est plus question pour eux de subir mais d'être force de proposition, en inscrivant leur contestation dans le temps et en agissant au nom de l'intérêt général.

► **Rendez-vous** sur [dechargedecastries.fr](http://dechargedecastries.fr) et [valberange.com](http://valberange.com) pour des informations complémentaires.

Correspondant ML : 06 23 84 24 85 + [blog](#)